

Créée le 9 décembre 2013 à l'initiative de la Fondation partenariale de l'Université de Limoges, dans le cadre de ses missions de promotion des activités de recherche, de renforcement et d'amélioration des dispositifs d'accueil des étudiants, d'insertion professionnelle, de développement des innovations scientifiques en lien avec le monde économique.

Partenariats

- Concrétisation d'un partenariat entre : l'Université de Limoges, l'Institut universitaire Varenne, l'ADER-LPC, le groupe Fondation Varenne-Le Populaire du Centre, le Conseil régional du Limousin, l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, Laboratoire Informatique Image et Interaction (L3i) - Université de La Rochelle
- Conventions de recherche et d'échanges avec différentes universités à l'étranger – Université d'Athènes, Université de Sfax, Université de Venise, Université de Sydney, Université de Travnik (Bosnie).
- Soutien de l'Europe (FEDER).
- Programmes de recherche en synergie avec différents ministères : Défense, Affaires étrangères, Culture, Enseignement supérieur.

Une Chaire pluridisciplinaire

- Des juristes positivistes et des historiens spécialisés dans le traitement des conflits regroupés au sein de l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ-FDSE).
- Appui collaboratif de différents laboratoires de l'Université de Limoges : Espaces Humains et Interactions Culturelles (EHIC), Francophonie Education Diversité (FRED), et :



La Chaire bénéficie du Label Academic Impact de l'ONU.

Gestion juridique du conflit

- Répression des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des génocides en lien avec des juridictions pénales internationales.
- Droit européen des droits de l'Homme à partir de la jurisprudence de la CEDH, des textes et des rapports d'expertise du Conseil de l'Europe.



- Droit pénal militaire et sécurisation juridique et économique des missions d'interposition armée. Justice pénale militaire : juridictions spécialisées en matière militaire (Paris) dont relèvent les militaires français engagés dans des OPEX, en collaboration avec l'ONU ou/et l'OTAN ou/et les armées locales.
- Responsabilité pénale nationale des personnes et des entreprises en zone conflictuelle et post conflictuelle, nouvel enjeu juridique et économique de la société internationale en voie d'organisation.
- Contraintes imposées par le droit des Nations Unies dans les zones post conflictuelles.

Gestion non juridique du conflit

- Analyse des instruments relevant des processus de régulation sociale qui permettent la restauration d'un Etat de droit et d'une communauté de vie.

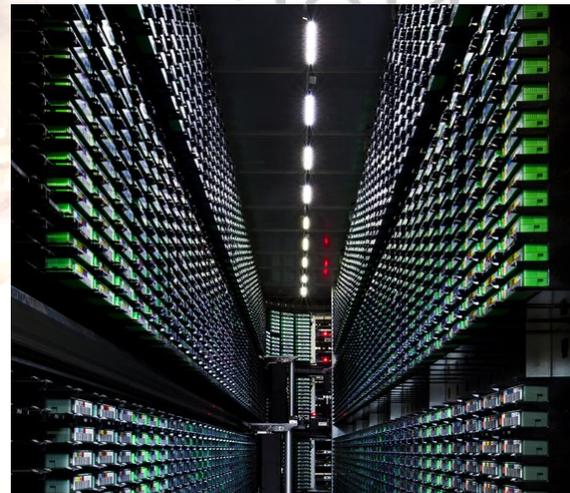


- Mécanismes vindicatoires, kanun, tribunaux communautaires villageois en Afrique, structures « Vérités et réconciliation » (Afrique du sud, Côte d'Ivoire, Burundi, Guatemala, Pérou, Argentine, Algérie).

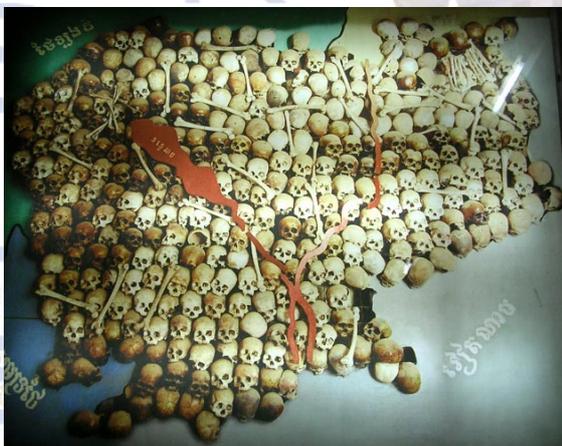
associations pour la conservation de la mémoire des victimes, organisations diverses d'aide et de secours). Production documentaire et fictionnelle se rapportant aux conflits considérés.

Gestion mémorielle des conflits

- Grands procès internationaux : Nuremberg, Tokyo et procès nationaux post conflictuels.
- Question des dommages de guerre, des reconstructions, des réparations et statut juridique des biens culturels saisis et confisqués.
- Production culturelle de l'après-conflit suscitant des débats à caractère mémoriel : ouvrages historiques, mémoires, articles, littérature, filmographie, arts...
- Etude des conflits de mémoire.
- Monuments et structures du souvenir : établissements mémoriels, historiels, centres d'évocation et d'interprétation.
- Gestion de la conservation de sites traumatiques ; droit funéraire, politiques commémoratives en France et à l'étranger.



Ce fonds archivistique dématérialisé, stocké dans un Data center installé à l'Université de Limoges est ordonné, indexé (conception d'un thésaurus d'indexation et d'un traitement d'analyse de contenus audio, audiovisuels, linguistiques, statistiques) et valorisé avant mise à disposition pour les chercheurs.



Un réseau d'experts – Une clinique juridique

- Un groupe de 46 correspondants au sein d'un espace collaboratif ouvert fournissant du conseil spécialisé (numérique juridique, archivistique) et de la documentation.
- Formation initiale (Master et doctorat). Clinique juridique à destination des professions juridiques dans l'espace francophone. Rencontres, confrontations d'expériences (entreprise, juristes), forums, séminaires.

L'iIRCO : Institut International de Recherche sur la Conflictualité

- Base de données internationales constituée dans un centre de documentation et d'expertise.
- Archives émanant de la justice pénale internationale (enquêtes, audiences, pièces à conviction, jugements, doctrine), de tribunaux Gacaca, des commissions « Vérités et réconciliation ».
- Archives émanant d'ONG, de commissions d'enquêtes internationales, de fonds publics des Etats concernés, de dossiers privés (avocats,





**FONDATION
UNIVERSITÉ
DE LIMOGES**

**CHAIRE D'EXCELLENCE
GESTION DU CONFLIT
ET DE L'APRÈS-CONFLIT**

Actions francophones

(En cours et à venir)

1 – Forum de la justice pénale internationale et transitionnelle

L'IiRCO (Institut international de recherche sur la conflictualité) [Chaire d'excellence Gestion du conflit et de l'après-conflit – Fondation partenariale de l'Université de Limoges] organise dans le cadre et en partenariat avec le Festival des Francophonies en Limousin (**les 24 et 25 septembre ou 1^{er} et 2 octobre 2015**) le premier **Forum de la justice pénale internationale et transitionnelle dans l'espace francophone**.

Au cours de deux journées, se rencontreront à Limoges des professionnels des cours et tribunaux pénaux internationaux, des universitaires français et étrangers, des représentants d'ONG et des journalistes de la presse francophone autour du thème : *La justice pénale internationale, entre réalité et représentations*.

La première journée est consacrée à *La langue du procès et ses enjeux jurisprudentiels, culturels et humanitaires*. Cette question relève en effet des droits de l'Homme mais il en va aussi de la crédibilité de la justice pénale internationale ; l'accusé a le droit d'être jugé dans une langue qu'il comprend, cependant, les juridictions doivent pouvoir affronter les coûts et les délais que cela suppose et en supporter les critiques.

La deuxième journée permet d'aborder, en matinée la question de *La représentation de la Cour pénale internationale dans les espaces francophones* en confrontant le travail des juridictions et la réception de ce travail dans différents États, la Cour est en effet en bute à des très vives critiques de toute nature. Dès lors, *La justice transitionnelle dans l'espace francophone* est-elle la solution ? C'est ce dont il sera discuté en après-midi après l'analyse de plusieurs expériences dans divers pays du continent africain.

Ce premier Forum tente de répondre à une lacune, celle de la faiblesse de l'usage du français au sein de la justice pénale internationale, souvent déplorée par tous les pays francophones ; il permet aussi d'évaluer les conséquences que cela emporte en matière de procédure pénale internationale et d'image des tribunaux.

Le premier tome de l'**Annuaire francophone de justice pénale internationale** (année 2014) sera présenté à cette occasion, fruit des recherches de l'IiRCO, de l'Institut universitaire Varenne, de l'Association francophone de justice transitionnelle (Universités de Limoges, Pau-Pays de l'Adour et Bordeaux) et de professionnels des juridictions internationales installées à La Haye.

L'Université de Limoges affirme ainsi sa vocation francophone, francophonie scientifique et francophonie pédagogique, associant son projet d'installation à Limoges d'un centre international de référence en matière de justice pénale internationale (l'IIRCO) et le Festival des Francophonies en Limousin, qui a fait de Limoges la capitale internationale de la francophonie.

2 – Séminaire sur le juge français au service de la justice

Ce séminaire se tiendra en l'état actuel du dossier à Limoges, les vendredi 16 et samedi 17 octobre 2015 matin.

Titre provisoire : *Le juge français au service de la justice et des institutions pénales internationales* (ou *Le juge pénal français en juridiction ou en fonction de coopération à l'étranger*)

Cela inclut les magistrats et juristes français et francophones qui ont été ou sont en fonction dans les juridictions internationales (Nuremberg, Tokyo, les TPI, la CPI, Cambodge), ou qui ont occupé ou occupent d'autres fonctions dans l'espace francophone au service des juridictions (magistrats de liaison, magistrats d'ambassade), ou dans les organisations internationales (ONU, EUROJUST, OLAF).

L'objet de la recherche totalement inédite est d'étudier le recrutement, la désignation, la sélection, le statut (juridique, administratif, financier), la carrière (en amont et en aval), la mission, dans la mesure où elle est définie par la France, l'environnement (juridique, linguistique, matériel) et de procéder à une évaluation de l'impact du juge pénal français en juridiction ou en fonction de coopération à l'étranger, principalement dans les espaces francophones.

Ce séminaire permettra aussi l'enregistrement vidéo de récits de magistrats et de professionnels francophones qui ont travaillé dans les juridictions pénales internationales. L'ensemble constituera à terme une base de données audio-vidéo mise en ligne sur le site de l'IIRCO.

3 – Université d'été

Elle sera entièrement consacrée aux *Grands enjeux de la justice pénale internationale*. Elle aura lieu en juillet 2016, à Limoges ou dans un lieu qui reste à déterminer en Limousin, lieu propre à l'accueil de 40 stagiaires venus de l'ensemble des pays francophones à qui cette Université d'été est prioritairement ouverte.

Elle prend la suite de deux universités d'été organisées en partenariat avec les universités de Pau-Pays de l'Adour, d'Aix-Marseille et l'Association francophone de justice transitionnelle (Bordeaux). Elle associera plusieurs autres partenaires en fonction du programme (juridictions pénales internationales, ONG, autres universités en particulier des universités du bassin méditerranéen (Sfax-Tunisie, Senghor-Egypte, Capodistria-Grèce, etc.).

L'Université d'été se terminera par un concours d'éloquence : *Crimes internationaux : rêve de l'impunité ou conquête des droits humains ?*.

4 – Entretiens

Tout au long de l'année universitaire, l'Institut international de recherche sur la conflictualité procède à des entretiens et interviews avec des auteurs francophones en résidence à la Maison des auteurs des Francophonies en Limousin. Il invite dans ses séminaires universitaires des écrivains, des cinéastes, des documentaristes, dont l'œuvre se rapporte aux espaces en conflit dans le monde francophone.